



## **Lettre ouverte adressée par le groupe des 9 organisations de retraité·es aux député·es et aux sénateurs sénatrices**

Dans quelques jours vous allez vous prononcer sur la proposition du 1<sup>er</sup> ministre de ne pas indexer les pensions sur l'inflation le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de reporter cette indexation sur les prix de 2024 au 1<sup>er</sup> juillet de l'année prochaine.

Les élu.es savent bien que l'immense majorité ne sont ni des privilégié.es ni des égoïstes ! Les pensions de retraites ne sont pas une « variable d'ajustement budgétaire ».

### **Aujourd'hui les retraité·es sont en colère.**

Depuis janvier 2017 leurs pensions accusent un retard de 5,3 % sur l'évolution des prix et leur pouvoir d'achat a été amputé de l'équivalent de 3,1 mois de pension. Pour ceux qui ont subi la hausse de 25 % de la CSG en 2018, la perte s'élève à 7,8 % et l'équivalent de 4,5 mois de pension.

Les nouveaux retraité·es partent en moyenne avec 68 % de leur dernier salaire du fait des différentes réformes qui depuis 20 ans ont allongé l'âge de départ et augmenté la durée de cotisations, rendant plus difficile l'accès au taux plein pour nombre d'entre eux.

Par ailleurs les retraité·es subissent très fortement les dégradations que connaît notre système de santé. Les dépassements d'honoraires, l'augmentation des franchises et forfaits médicaux, l'augmentation considérable des complémentaires santé... aggravent le recul de leur pouvoir d'achat.

L'indexation sur l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier, loin d'être une revalorisation, consiste à actualiser a posteriori les pensions qui ont subi l'inflation pendant l'année écoulée, comme le stipule les articles L.161-23-1 et L.161-25 du code de la-sécurité sociale.

Nous exigeons le rattrapage des pertes subies, soit une augmentation de 10 %. Aucune retraite ne doit être inférieure au SMIC et à terme les pensions de retraites doivent être indexées sur l'évolution du salaire moyen

Les 18 millions de retraité·es ont le droit de se nourrir correctement, de se soigner et de vivre dignement.

Vous allez devoir vous prononcer dans quelques jours sur la proposition de non-indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 !

**Vous devez entendre nos exigences ! Nous serons attentifs à votre vote.**

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Yvon Le Goffic (UNIRetraité·es CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillat (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)